



ENREGISTRER UN NOM DE DOMAINE

Pour obtenir rapidement et facilement votre nom de domaine sous la racine .MC, lisez attentivement ces quelques conseils.


QUI PEUT ENREGISTRER UN NOM DE DOMAINE ?

- Toute personne morale disposant d'un extrait du Répertoire du Commerce et de l'Industrie sur Monaco peut demander l'enregistrement de sa raison sociale (ou d'une enseigne) en .MC.
- Une association déclarée à Monaco peut enregistrer le nom de son association.
- Si vous êtes détenteur d'une marque enregistrée à Monaco ou couvrant le territoire Monégasque, vous pouvez obtenir le nom de domaine correspondant à la marque en .mc (sous réserve de validation par le NIC Monaco).
- Enfin, certains cas particuliers, notamment si vous exercez une profession libérale réglementée, sont soumis à des règles spécifiques. Pour plus d'informations à ce sujet, contactez le NIC Monaco.

COMMENT CHOISIR SON NOM DE DOMAINE ?

Le nom de domaine doit correspondre exactement à la raison sociale (ou une enseigne clairement enregistrée sur le RCI) de votre entreprise.

EXEMPLES :

<i>Nom ou enseigne de mon entreprise</i>		<i>Domaine</i>
SARL DURAND	<i>Je peux enregistrer</i>	<i>Durand.mc</i>
DURAND MICHEL & ASSOCIES	<i>Je peux enregistrer</i>	<i>Durandmichelassocies.mc Durand-michel-et-associes.mc</i>
	<i>Je ne peux pas enregistrer</i>	<i>Dma.mc</i>
DMA	<i>Je peux enregistrer</i>	<i>Dma.mc</i>
DUPONT MONACO	<i>Je ne peux pas enregistrer</i>	<i>Dupont.mc</i>
	<i>Je peux enregistrer</i>	<i>Dupontmonaco.mc</i>

QUELS SONT LES DOCUMENTS NECESSAIRES ?

Vous êtes :

UNE SOCIETE

- Un extrait RCI de moins de 3 mois

UNE ASSOCIATION

- Les statuts de l'association

DETENTEUR D'UNE MARQUE

- Le certificat d'enregistrement de la marque

AUTRE

- Nous consulter

COMMENT ENREGISTRER SON NOM DE DOMAINE ?

- Par l'intermédiaire d'un prestataire (Registrar / Bureau d'enregistrement)

Une fois votre choix arrêté, il vous suffit de vous adresser à un bureau d'enregistrement qui s'occupera de toutes les démarches administratives. Ce dernier est la personne morale qui va servir d'intermédiaire entre le propriétaire du nom de domaine et les services du NIC Monaco. Il s'agit généralement d'une société de services informatiques. Ce prestataire peut indifféremment se trouver à Monaco ou à l'étranger.

- Directement :

Vous pouvez aussi accomplir cette démarche vous-même si vous savez déjà comment gérer techniquement votre domaine (notamment les serveurs DNS). Il vous suffit alors de remplir le formulaire d'enregistrement de nom de domaine – disponible sur <https://www.nic.mc>, rubrique « Documents »

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Si vous ne souhaitez pas utiliser les services d'un prestataire, tenez compte des recommandations suivantes pour obtenir au plus vite votre nom de domaine.

Vous pouvez récupérer le formulaire sur notre site web (<https://www.nic.mc>).

Sur ce formulaire, doivent être renseignées les informations suivantes :

- Le nom de domaine que vous avez choisi (et qui doit tenir compte des critères d'attribution)
- Les informations relatives au propriétaire du nom de domaine :
 - o Attention à ne pas confondre le propriétaire (dans la plupart des cas, la personne morale) et la personne physique en charge du dossier.
 - o Ce propriétaire doit être une société (ou association) établie à Monaco (sauf cas particulier dans le cas d'une marque)
 - o Il est important de bien renseigner téléphone et adresse email
- Les informations sur le bureau d'enregistrement. Dans le cas où vous effectuez les démarches vous-même, il s'agit du titulaire du nom de domaine.
- Le contact administratif : Ce dernier doit obligatoirement être établi sur Monaco, ses coordonnées doivent être clairement indiquées.
- Le contact technique : La personne en charge techniquement du domaine, celle qui va fournir les informations sur les serveurs DNS et qui sera à même de faire les modifications éventuelles.
- Les serveurs DNS : Ces informations sont fournies soit par l'hébergeur, soit par le bureau d'enregistrement, soit par le contact technique. Il s'agit des serveurs qui vont héberger le nom de domaine (attention à ne pas confondre avec l'hébergement d'un serveur web). Deux serveurs au minimum doivent prendre en charge le domaine (on parle aussi de « zone »).

N'oubliez pas de signer et tamponner le document avant de le faire parvenir au NIC Monaco (que vous le fassiez directement ou via le bureau d'enregistrement que vous aurez choisi), accompagné du RCI de votre entreprise (ou de tout document justifiant votre légitimité sur le nom demandé).

QUESTIONS FREQUENTES

LE NOM DE DOMAINE QUE J'AI CHOISI EST-IL DISPONIBLE ?

Pour savoir si ce domaine peut vous être attribué, vous pouvez vérifier sur notre site web la disponibilité du nom choisi. Connectez-vous sur <https://www.nic.mc>, rubrique «Noms de domaine ./ Disponibilité»

DELAIS

Que ce soit par l'intermédiaire d'un bureau d'enregistrement ou par vos soins, le temps de traitement pour la validation de votre domaine est en général de 5 jours ouvrés après réception de votre demande par le NIC Monaco.

TARIFS

L'enregistrement auprès de nos services est gratuit. Attention cependant aux coûts éventuels du bureau d'enregistrement ou de l'hébergeur.

RENOUVELLEMENT / VALIDITE

A l'inverse de nombreuses autres extensions, il n'est pas nécessaire de renouveler un domaine périodiquement. Ce dernier est attribué une fois pour toutes jusqu'à sa suppression par demande du titulaire.

Cependant, pour qu'il reste valide, vous devez nous informer de tout changement administratif (coordonnées, contacts, statut du demandeur, ...)

Attention à ne pas confondre avec le renouvellement que peut vous facturer un prestataire pour l'hébergement du domaine et ses services associés.

COMBIEN DE DOMAINES PUIS-JE ENREGISTRER ?

Vous pouvez enregistrer jusqu'à cinq noms de domaine par titulaire.

COMBIEN DE CARACTERES DOIT CONTENIR MON NOM DE DOMAINE ?

Votre nom de domaine doit contenir entre 3 et 64 caractères, sans espace, sans accents.

QUELS SONT LES CARACTERES AUTORISES POUR COMPOSER UN NOM DE DOMAINE ?

Le nom de domaine ne peut contenir que des lettres de l'alphabet (A-Z), des chiffres (0 – 9) ou le signe ' – '. Tous les autres, accents, espace ou signes de ponctuation sont interdits.

JE N'AI PAS COMPRIS CE QUE JE DOIS INDIQUER DANS LA PARTIE « SERVEURS DNS »

Les serveurs DNS sont les machines présentes sur Internet indiquant les informations de votre domaine. En d'autres termes, ils ont un peu le même rôle qu'un annuaire pour indiquer les numéros de téléphone. Votre bureau d'enregistrement (ou votre hébergeur) vous communiquera ces informations.

QUE FAIRE SI LE DOMAINE QUE JE VEUX NE CORRESPOND PAS A UNE ENSEIGNE DE MA SOCIETE ?

Vous devez faire enregistrer le nom correspondant comme une nouvelle enseigne auprès de la Direction de l'Expansion Economique.

SUIS-JE OBLIGE DE ME DEPLACER POUR VOUS TRANSMETTRE LES DOCUMENTS ?

Non, bien sûr. Pour un traitement plus rapide de votre demande, nous vous invitons à nous transmettre les documents par e-mail (coordonnées ci-dessous).

MON BUREAU D'ENREGISTREMENT N'EST PAS A MONACO, EST-CE UN PROBLEME ?

Non, le bureau d'enregistrement peut être situé à l'étranger.

MA SOCIETE N'EST PAS ENCORE IMMATRICULEE. PUIS-JE DEJA RESERVER UN NOM DE DOMAINE ?

Non. Le nom de domaine que vous souhaitez doit correspondre à votre raison sociale ou une enseigne. De fait, ce nom doit être validé par la Direction de l'Expansion Economique et figurer sur votre RCI pour pouvoir le déposer.

LA MAISON MERE DE MA SOCIETE EST A L'ETRANGER, CELA CHANGE T'IL QUELQUE CHOSE ?

Non, tant que le propriétaire du nom de domaine est une société Monégasque et que le contact administratif est situé à Monaco. Le contact technique mais aussi les serveurs DNS peuvent se situer à l'étranger.

CONTACTS



Direction des Plateformes et des Ressources Numériques

Service du NIC Monaco

19, Avenue des Castelans, Entrée C – 98000 MONACO

Tél : +377 98 98 88 00

Email : nic@gouv.mc

Web : <https://www.nic.mc>